



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

réglementation

Question écrite n° 39107

Texte de la question

M. Philippe Briand appelle l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les directives de l'Union européenne 92/49 et 92/96, et notamment sur leur transposition en droit français. En effet, ces directives portant sur l'assurance directe autre que l'assurance vie et assurance directe sur la vie ont fait l'objet de nombreuses réactions de la part de Bruxelles. La non-transposition de ces textes a conduit la Commission à intenter un recours contre la France, recours qui a été reconnu comme fondé par la Cour des Communautés européennes. Désormais, la France se voit taxée d'une astreinte de 242 650 euros par jour de retard dans la mise en conformité avec la législation communautaire. Ces directives intéressant au plus haut point notre système d'assurance santé et retraite et également les compagnies d'assurances et autres mutuelles, il lui demande quelles sont les mesures qu'entend prendre la France dans ce domaine.

Texte de la réponse

La transposition en droit français des directives 92/49 et 92/96 de l'Union européenne a été achevée avec la refonte du code de la mutualité, dont les derniers articles réglementaires ont été publiés au Journal officiel du 16 décembre 2002. Depuis cette date, l'ensemble des organismes pratiquant en France une activité d'assurance sont soumis à des règles prudentielles uniques. Cette transposition ayant été complétée, la Commission européenne a accepté de retirer le recours en manquement qu'elle avait introduit devant la Cour de justice des Communautés européennes. La France n'a de ce fait pas été condamnée et n'a pas eu à s'acquitter de l'astreinte qu'elle encourrait en cas de non-respect de la législation communautaire.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Briand](#)

Circonscription : Indre-et-Loire (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39107

Rubrique : Assurances

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 mai 2004, page 3394

Réponse publiée le : 12 octobre 2004, page 7944